RAPPORT DU COMITÉ PRÉPARATOIRE DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA RELATION ENTRE LE DÉSARMEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE ET UNIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 51 (A/41/51)

NATIONS UNIES

18 p.

RAPPORT DU COMITÉ PRÉPARATOIRE DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA RELATION ENTRE LE DÉSARMEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE ET UNIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 51 (A/41/51)

NATIONS UNIES

New York, 1986

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

[Original : anglais]
[24 juin 1985]

	Paragraphes	Pages
I. INTRODUCTION	1	1
II. PREMIERE SESSION DU COMITE PREPARATOIRE	2 - 6	2
III. DEUXIEME SESSION DU COMITE PREPARATOIRE	7 - 20	3
IV. TROISIEME SESSION DU COMITE PREPARATOIRE	21 - 33	6
ANNEXE : ELEMENTS A INCLURE DANS LE DOCUMENT FINAL DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA RELATION ENTRE LE DESARMEMENT ET LE DEVELOPPEMENT		9

I. INTRODUCTION

1. A sa trente-neuvième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 39/160 du 17 décembre 1984, dont le dispositif se lit comme suit :

"L'Assemblée générale,

...

1. Décide de réunir une conférence internationale sur le désarmement et le développement, qui devrait être précédée d'une préparation approfondie et devrait prendre des décisions par consensus;

2. Décide également que l'objet de la Conférence devrait être :

a) D'examiner la relation entre désarmement et développement sous tous ses aspects et dimensions en vue de parvenir à des conclusions appropriées;

b) D'entreprendre un examen des implications du niveau et de l'ampleur des dépenses militaires, en particulier de celles des Etats dotés d'armes nucléaires et des autres Etats militairement importants, pour l'économie mondiale et la situation économique et sociale internationale, en particulier pour les pays en développement, et de faire des recommandations pour des mesures de nature à y remédier;

c) D'examiner les moyens de dégager, par des mesures de désarmement, des ressources additionnelles pour le développement, en particulier en faveur des pays en développement;

3. Décide en outre de créer un Comité préparatoire de la conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, composé de cinquante-quatre membres, qui serait chargé d'élaborer et de soumettre par consensus à l'Assemblée générale, lors de sa quarantième session, des recommandations portant sur l'ordre du jour provisoire, la procédure, le lieu, la date et la durée de la Conférence."

II. PREMIERE SESSION DU COMITE PREPARATOIRE

2. Conformément au paragraphe 3 de la résolution susmentionnée, la première session du Comité préparatoire s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 29 juillet au 9 août 1985.

3. Le Comité a élu les membres du Bureau ci-après :

Président : M. Muchkund Dubey (Inde)

Vice-Présidents : M. Dietmar Hucke (République démocratique allemande)
M. Martin Huslid (Norvège)
M. Oscar Oramas Oliva (Cuba)

Rapporteur : M. Bernards A. N. Mudho (Kenya)

4. Le Comité préparatoire a soumis par consensus ses recommandations à l'Assemblée générale, lors de sa quarantième session 1/.

5. A sa quarantième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 40/155 du 16 décembre 1985, dans laquelle elle a approuvé les recommandations figurant dans le rapport du Comité préparatoire 2/. Au paragraphe 4 de cette même résolution, l'Assemblée a décidé que la Conférence se tiendrait à Paris du 15 juillet au 2 août 1986.

6. En application du paragraphe 8 de la même résolution, le Secrétaire général a nommé M. Jan Martenson, secrétaire général adjoint du Département des affaires de désarmement, secrétaire général de la Conférence.

III. DEUXIEME SESSION DU COMITE PREPARATOIRE

7. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 40/155 de l'Assemblée générale, la deuxième session du Comité préparatoire s'est tenue du 1er au 11 avril 1986 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Le Bureau élu par le Comité à sa première session, tenue à New York du 29 juillet au 9 août 1985, a été maintenu dans ses fonctions.

8. En application du paragraphe 6 de la même résolution, la deuxième session du Comité préparatoire était ouverte à tous les Etats.

9. A sa 1ère séance, le 1er avril, le Comité a adopté l'ordre du jour suivant pour la session :

1. Ouverture de la session

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Organisation des travaux

4. Etat d'avancement des préparatifs de la Conférence : rapport du Secrétaire général de la Conférence

5. Amendement à l'article 36 du règlement intérieur provisoire de la Conférence

6. Invitation d'organisations non gouvernementales

7. Examen préliminaire des trois questions de fond (points 8, 9 et 10) inscrites à l'ordre du jour de la Conférence

8. Echange de vues sur le contenu et le plan général d'un document final de la Conférence

9. Décision de tenir une troisième session du Comité préparatoire

10. Questions diverses

10. Le Comité préparatoire était saisi des documents de base suivants, établis par le Secrétariat conformément aux paragraphes 19 et 20 du rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa première session 1/ :

a) Relation entre le désarmement et le développement : recueil des formulations convenues (A/CONF.130/PC/INF/3);

b) Relation entre le désarmement et le développement : bibliographie des publications récentes (A/CONF.130/PC/INF/4 et Corr.1);

c) Relation entre le désarmement et le développement : aperçu du rôle de l'Organisation des Nations Unies (A/CONF.130/PC/INF/5);

d) Examen de la relation entre désarmement et développement sous tous ses aspects et dimensions en vue de parvenir à des conclusions appropriées (A/CONF.130/PC/INF/6 et Corr.1 et 2);

e) Examen des implications du niveau et de l'ampleur des dépenses militaires, en particulier de celles des Etats dotés d'armes nucléaires et des autres Etats militairement importants, pour l'économie mondiale et la situation économique et sociale internationale, en particulier pour les pays en développement, et élaboration des recommandations appropriées pour des mesures de nature à y remédier (A/CONF.130/PC/INF/7);

f) Examen des moyens de dégager, par des mesures de désarmement, des ressources additionnelles pour le développement, en particulier en faveur des pays en développement (A/CONF.130/PC/INF/8 et Corr.1);

g) Aperçu des événements survenus depuis 1981 dans le domaine de la relation entre le désarmement et le développement (A/CONF.130/PC/INF/9).

11. Le Comité préparatoire était en outre saisi d'une lettre datée du 31 mars 1986, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/CONF.130/PC/1), contenant des propositions à l'intention du Comité préparatoire.

12. A la 1ère séance de sa deuxième session, le 1er avril, le Comité préparatoire a adopté son programme de travail pour cette session (A/CONF.130/PC/1986/CRP.2).

13. A sa 2ème séance, le 2 avril, le Comité préparatoire a pris note des activités entreprises et prévues, exposées dans le rapport du Secrétaire général de la Conférence sur l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence (A/CONF.130/PC/INF.10 et Corr.1), et notamment de l'annexe audit rapport énumérant les autres participants et observateurs devant assister à la Conférence.

14. A la même séance, le Comité préparatoire, considérant que la résolution 40/155 de l'Assemblée générale ne mentionnait pas explicitement l'établissement de comptes rendus sténographiques, a décidé de supprimer la référence à ces comptes rendus dans l'article 36 du réglement intérieur provisoire de la Conférence. Conformément à la résolution 37/14 C de l'Assemblée générale en date du 16 novembre 1982, il ne sera pas établi de comptes rendus analytiques.

15. A la même séance également, le Comité préparatoire a pris note du document établi par le Secrétariat, relatif à la participation d'organisations non gouvernementales (NGO) à la Conférence (A/CONF.130/PC/1986/CRP.1*), et en particulier de la liste des ONG à inviter, étant entendu qu'au cas où de nouvelles ONG demanderaient à participer, le Secrétariat examinerait la question en consultation avec les membres du Bureau.

16. Conformément à son programme de travail, le Comité préparatoire a consacré cinq séances à un débat général sur les trois questions de fond inscrites à l'ordre du jour provisoire de la Conférence (points 8, 9 et 10) 3/.

17. Sur la base des vues exprimées au cours du débat sur les trois questions de fond, le Président a établi à l'intention du Comité préparatoire un document préliminaire contenant des éléments qui pourraient être éventuellement inclus dans le document final de la Conférence (A/CONF.130/PC/1986/CRP.3).

18. Le Comité préparatoire a consacré trois séances à un échange de vues sur le contenu et le plan général d'un document final de la Conférence, sur la base du document établi par le Président, ainsi que d'autres propositions faites par les délégations.

19. A sa 11ème séance, le 11 avril, le Comité préparatoire a pris note du désir exprimé par les ONG et les instituts de recherche de recevoir les documents de base établis à l'intention du Comité, et a décidé de mettre ces documents à leur disposition.

20. A la même séance, le Comité préparatoire a décidé de tenir sa troisième session du 2 au 13 juin 1986 au Siège de l'Organisation des Nations Unies et recommandé aux groupes régionaux de profiter de ce délai pour procéder à des consultations en vue de mettre au point la liste définitive des membres du Bureau de la Conférence. Il a pris note du document A/CONF.130/PC/2, contenant un compte rendu résumé des travaux de sa deuxième session.

IV. TROISIEME SESSION DU COMITE PREPARATOIRE

21. Conformément à la décision qu'il avait prise à sa deuxième session, le Comité préparatoire a tenu sa troisième session à New York du 2 au 13 juin 1986. Les membres du Bureau élus par le Comité à sa première session, ont été maintenus dans leurs fonctions.

22. En application du paragraphe 6 de la résolution 40/155 de l'Assemblée générale, la troisième session du Comité préparatoire était ouverte à tous les Etats.

23. A sa troisième session, le Comité préparatoire était saisi des documents d'information supplémentaires ci-après présentés par le secrétaire général de la Conférence :

a) Dépenses militaires et structure économique : Les pays à économie planifiée (A/CONF.130/PC/INF/12);

b) Dépenses militaires et développement (A/CONF.130/PC/INF/13 et Corr.1);

c) Dépenses militaires et structures économiques, en particulier dans les économies de marché (A/CONF.130/PC/INF/14);

d) Le désarmement et l'emploi (Communication de l'OIT) (A/CONF.130/PC/INF/15);

e) Analyses intersectorielles des dépenses militaires et de la formation de capital, de la productivité, de la croissance économique et de la compétitivité (A/CONF.130/PC/INF/16);

f) Perspectives pour les pays en développement, 1986-1995 (Banque mondiale) (A/CONF.130/PC/INF/18).

24. Le Comité préparatoire était saisi en outre, du texte de la déclaration commune adoptée à l'unanimité le 18 avril 1986 par le Groupe de personnalités éminentes chargé d'étudier la relation entre le désarmement et le développement (A/CONF.130/PC/INF/17 et Corr.1). Ce groupe avait été réuni par le secrétaire général de la Conférence en application des dispositions du paragraphe 9 de la résolution 40/155 de l'Assemblée générale.

25. Le Comité préparatoire était également saisi des documents ci-après :

a) Lettre datée du 22 mai 1986, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/CONF.130/PC/3);

b) Eléments à inclure dans le Document final de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement : document de travail présenté par la Bulgarie, la Hongrie, la Mongolie, la Pologne, la République démocratique allemande, la Tchécoslovaquie et l'Union des Républiques socialistes soviétiques (A/CONF.130/PC/4).

26. A la 1ère séance de la troisième session, le 2 juin, le Secrétaire général de la Conférence a informé le Comité préparatoire que toutes les tâches confiées au Secrétariat en application de la résolution 40/155 de l'Assemblée générale et de la décision prise lors de la deuxième session du Comité avaient été menées à bien. Le Comité a également appris que 300 organisations non gouvernementales, de toutes les régions du monde, avaient déjà exprimé le désir d'être invitées à la Conférence. En outre, conformément au paragraphe 23 du rapport du Comité préparatoire sur les travaux de sa première session, les documents d'information préparés par le Secrétariat avaient été envoyés à près de 200 centres de recherche nationaux et internationaux dans le monde entier. Le Département des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU avait également publié une brochure (No 45) consacrée à la Conférence et un numéro spécial de la revue "Désarmement", publié au printemps de 1986, était entièrement consacré à la question des rapports entre le désarmement et le développement.

27. A sa 2ème séance, le 3 juin, le Comité a adopté l'ordre du jour suivant pour la session :

1. Ouverture de la session

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Organisation des travaux

4. Poursuite de l'échange de vues sur la présentation et le contenu d'un projet de document final de la Conférence

5. Examen et adoption du rapport du Comité préparatoire

6. Questions diverses

28. A la même séance, le Comité préparatoire a décidé de constituer un groupe consultatif du Président à composition non limitée pour l'examen du point 4 de l'ordre du jour. Ce groupe a tenu neuf séances, du 4 au 11 juin. Ses délibérations ont débouché sur les éléments à inclure dans le document final de la Conférence, mentionnés à l'annexe du présent rapport. Ces éléments ont été adoptés par consensus par le Comité à sa 3ème séance, le 13 juin. Il a été convenu que ce document servirait de base à l'élaboration du document final de la Conférence. Il a également été décidé que les propositions concrètes présentées par certaines délégations sur les mesures de désarmement qui permettraient de dégager des ressources additionnelles aux fins du développement, notamment en faveur des pays en développement, seraient examinées plus longuement.

29. A sa 3ème séance le 13 juin, le Comité préparatoire a rappelé que, dans sa résolution 39/160, l'Assemblée générale avait décidé de réunir une Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement et qu'au paragraphe 3 de sa résolution 40/155, elle avait décidé que cette conférence se tiendrait à Paris, du 15 juillet au 2 août 1986.

30. Le Comité préparatoire a pris note de la lettre du 22 mai 1986 adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la France (A/CONF.130/PC/3).

31. Etant donné que la Conférence ne pourrait être organisée à Paris comme prévu et qu'il était trop tard en tout état de cause pour prendre d'autres dispositions en vue de l'organiser en un autre lieu aux dates initialement fixées, le Comité a recommandé à l'Assemblée générale que celle-ci décide, à la reprise de sa quarantième session, de reporter la Conférence à 1987 et d'en fixer les dates, en 1987, et le lieu lors de sa quarante et unième session (voir A/40/1131).

32. Le Comité préparatoire a recommandé également que l'Assemblée générale décide à sa quarante et unième session de convoquer une session supplémentaire du Comité préparatoire avant la Conférence.

33. Il est entendu qu'au moment de fixer les dates de la Conférence internationale, l'Assemblée générale tiendra compte, conformément à la pratique établie, des autres activités prévues dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies en 1987 dans le domaine du désarmement et du développement.

Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Supplément No 51 (A/40/51).

2/ Ibid., sect. III.

3/ Ibid., par. 11.

ANNEXE

ELEMENTS A INCLURE DANS LE DOCUMENT FINAL DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA RELATION ENTRE LE DESARMEMENT ET LE DEVELOPPEMENT

1. Désarmement et développement : deux des plus grands défis que le monde doit aujourd'hui relever d'urgence, l'un et l'autre étant liés entre eux par le biais de la sécurité.

2. Le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans la promotion du désarmement et du développement; la longue histoire de l'examen de l'interdépendance de ces deux thèmes par l'ONU; la Conférence internationale, étape marquante de ce processus; présentation succincte de l'objet de la Conférence.

3. Brève description de la situation actuelle en matière de désarmement et de développement; référence aux obligations découlant de la Charte des Nations Unies, au consensus sur le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, première session extraordinaire consacrée au désarmement (résolution S-10/2), tel que réaffirmé par l'Assemblée à sa douzième session extraordinaire, deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, et à la Stratégie internationale du développement pour les années 80, y compris le consensus sur les priorités, principes et objectifs dans ces deux domaines.

4. Le désarmement et le développement sont deux processus distincts qui renforcent la paix et la sécurité et sont favorables à la prospérité. Les mesures énergiques à mettre en oeuvre pour atteindre chacun de ces deux objectifs ne doivent pas être fonction du rythme des progrès accomplis vers la réalisation de l'autre objectif; les progrès dans l'un de ces domaines ne doivent pas conditionner ceux accomplis dans l'autre.

5. Le désarmement et le développement sont étroitement liés. Description des causes et de la nature de ces liens. Les causes : a) chacun pourrait modifier la situation régionale et mondiale de façon à créer un environnement propice à la promotion de l'autre; b) la poursuite de la course aux armements et le développement sont en concurrence pour l'obtention des mêmes ressources limitées, aussi bien au niveau national qu'au niveau international.

6. Cadre mondial et régional pour l'examen de la relation existant entre le désarmement et le développement : a) interdépendance des pays et des problèmes; b) communauté d'intérêts; c) sécurité collective.

7. La relation entre le désarmement et le développement par le biais de la sécurité : description de ces rapports.

8. Référence aux dispositions de la Charte concernant la sécurité collective; la recherche de la sécurité par chaque nation; ses conséquences pour la sécurité d'autres Etats et en général.

9. Course aux armements et sécurité internationale; menaces militaires à la sécurité; leur énumération.

10. Développement et sécurité internationale; menaces non militaires à la sécurité; leur énumération.

11. Le cadre général dans lequel devrait s'inscrire la relation entre le désarmement, le développement et la sécurité; approche collective, interdépendante et multilatérale.

12. Niveaux, ampleur, tendances et projection des dépenses militaires mondiales.

13. Etat de l'économie mondiale, situation des pays en développement dans ce domaine et hauts niveaux des dépenses militaires.

14. Incidences des dépenses militaires sur les économies nationales des pays développés et des pays en développement; coûts de substitution; impact sur les variables macro-économiques.

15. Incidences des dépenses militaires sur l'économie mondiale; impact sur les variables macro-économiques mondiales, principalement par l'intermédiaire des rapports entre les questions et de l'interdépendance des Etats.

16. Libération de ressources supplémentaires grâce à des mesures de désarmement, à des fins socio-économiques, en tant que moyen de donner une expression concrète à la relation entre le désarmement et le développement. Nécessité pour tous les Etats, et notamment ceux dont les dépenses militaires sont les plus importantes, de prendre une décision politique consciente visant à faire en sorte qu'une partie des ressources libérées par les mesures de désarmement soit consacrée au développement économique et social, aux fins de combler le fossé entre les pays développés et les pays en développement.

17. Possibilité de transférer des ressources humaines et autres du secteur militaire au secteur civil. Examen des préparatifs en vue d'un ajustement aux changements intervenant dans la structure de la demande.

18. Responsabilité de tous les Etats de promouvoir le désarmement et le développement. Responsabilité essentielle des principales puissances militaires, en particulier celles qui disposent des principaux arsenaux, dans le domaine du désarmement : nécessité d'un appui international aux efforts de développement des pays en développement.

19. Réaffirmation de l'attachement à la coopération internationale et au multilatéralisme comme moyen de promouvoir le désarmement et le développement.

Programme d'action

1. Réaffirmation des engagement pris par les Etats en ce qui concerne les objectifs du désarmement et du développement; nécessité d'adopter des mesures spécifiques à cette fin.

2. Nécessité d'assurer une relation efficace et complémentaire entre le désarmement et le développement et de lui donner une expression concrète par des mesures spécifiques aux niveaux mondial et régional dans ces domaines et d'autres domaines connexes, aux fins de renforcer la paix et la sécurité internationales.

3. Réaffirmation de l'engagement des Etats d'allouer une partie des ressources libérées par le désarmement au développement socio-économique, en vue de combler le fossé économique entre les pays développés et les pays en développement.

4. Renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la promotion du désarmement et du développement et approche intégrée de ces problèmes dans le cadre de l'objectif global consistant à promouvoir la paix et la sécurité internationales.

5. Appui de tous les Etats Membres aux efforts de l'ONU visant à procéder à une analyse globale, sur une base régulière, des incidences des dépenses militaires sur l'économie mondiale et le système économique international.

6. Evaluation par les gouvernements concernés des exigences politiques et en matière de sécurité et des conséquences socio-économiques du niveau de leurs dépenses militaires, aux fins de maintenir l'opinion publique informée sur ces sujets et sur les problèmes portant sur la réduction de ces dépenses.

7. Efforts des gouvernements concernés afin d'évaluer la nature et le volume des ressources qui pourraient être libérées par des mesures de limitation des armements et de désarmement.

8. Etudes et planification en matière de reconversion, identification et diffusion des avantages de ce processus; échange de données d'expérience dans ce domaine à l'échelle internationale; rôle de l'Organisation des Nations Unies.

9. Rôle d'une opinion publique informée en ce qui concerne la promotion des objectifs du désarmement, du développement et de la sécurité dans le monde.

10. Dispositions relatives au suivi et au contrôle de l'application des décisions de la Conférence.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

Litho in United Nations, New York 00300 17224—July 1986—1,125